

Diversey

VIGOR Original

Nettoyant Industriel Ammoniaqué

Description

Vigor est un nettoyant liquide ammoniaqué. Il élimine les graisses végétales, animales ou minérales et est très efficace sur les salissures difficiles.

Propriétés principales

Le fort pouvoir mouillant des tensioactifs spécifiques contenus dans le produit, permet le bon décrochage des salissures et facilite leur mise en solution.

Un solvant puissant, renforcé par la présence de l'ammoniaque s'attaque aux taches grasses les plus tenaces et les fait disparaître.

Il ne s'utilise pas sur les sols protégés

Avantages

- Élimine les graisses végétales, animales ou minérales
- Très efficace sur les salissures difficiles
- S'utilise pur ou dilué
- Parfum frais

Mode d'emploi

Surfaces lavables (sols en carrelage ou plastique, murs, portes,...):

Utiliser dilué (2 à 5ml par litre d'eau). Inutile de rincer.

Taches de graisses tenaces: Utiliser pur sur une éponge humide. Rincer.

Surfaces émaillées (baignoires, lavabos de salle de bain):

Utiliser pur sur une éponge humide. Rincer.

Gros nettoyages (sols en béton, brûleurs,...):

Diluer 6 à 15ml dans un litre d'eau. Laisser agir 10 minutes. Brosser et rincer.



VIGOR Original

Désignation produit	Conditionnement	SKU
Vigor Original 5L	2 x 5L	100874684 Code GEH : 522021
Vigor Original 10L	10L	100874683
Vigor Original 20L	20L	100874686
Vigor Original Box	48 x 5L	100874685

Recommandations pour la manipulation et le stockage

Manipulation : les recommandations complètes relatives aux précautions de manipulation et d'élimination du produit sont disponibles sur la Fiche de Données de Sécurité, accessible sur Internet <https://sds.sealedair.com/>. Uniquement pour usage professionnel.

Stockage : conserver le produit dans son emballage d'origine fermé, à l'abri des températures extrêmes.

Législation

Produit de nettoyage conforme au Règlement Détergent CE 648/2004.

Ce document a une valeur informative et ne constitue en aucun cas une base légale.

La fiche de Données de Sécurité et l'étiquette doivent rester les documents réglementaires de référence.